

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-34

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2008, a souhaité réaffirmer sa volonté de promouvoir l'action culturelle en milieu scolaire.

Après avis de la Commission Education, Sport et Culture, réunie le 29 octobre 2008, je vous propose d'examiner les aides aux projets présentés ci-dessous :

I – ACTIONS EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES :

Dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire, l'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2008, a approuvé l'inscription d'un crédit d'un montant de **34 455 €** pour les actions éducatives, culturelles, sportives.

Je vous propose d'examiner les projets dans le tableau présenté.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aides ayant reçu l'agrément de la Commission Education, Sport et Culture.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire s'établirait ainsi à l'article 65744, sous-fonction 311 :

- Enveloppe globale.....**34 455 €**
- Engagement à la précédente Commission.....**12 565 €**
- Engagement à la présente Commission.....**21 300 €**
- Reliquat..... **590 €**

II - PRIX DIVERS

Dans le cadre des divers concours organisés en milieu scolaire, l'Assemblée Départementale a ratifié un crédit de **5 500 €** pour l'attribution de prix.

Je vous propose d'examiner l'aide au projet dans le tableau présenté.

Dans la mesure où cette proposition serait retenue, la situation budgétaire serait la suivante :

- Autorisation d'engagement..... **5 500 €**
 - Engagement à la précédente Commission. **3 990 €**
 - Engagement à la présente Commission **1 500 €**
 - Reliquat..... **10 €**

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver la proposition d'aide au projet ci-dessus présenté, sachant que la dépense afférente sera imputée à l'article 6713, sous-fonction 311.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-34

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission éducation, sport et culture réunie le 29 octobre 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes :

Action éducatives, culturelles, sportives :

Demandeur	Projet	Subvention attribuée
1-Collège Pierre Darasse à Caussade	• Projet arts plastiques : découverte de l'art moderne	600 €
	• Projet patrimoine sur le site archéologique de Montans	500 €
2-Collège du Pays de Serres à Lauzerte	Projet environnement sur les espaces verts du collège	500 €

Demandeur	Projet	Subvention attribuée
3-Office Central de Coopération à l'école (OCCE 82)	Actions éducatives en milieu scolaire 2008-2009	6 000 €
4-Collège Jean Jacques Rousseau de Labastide St Pierre	Projet arts plastiques autour de la sculpture	2 500 €
5-Association « du Choeur à l'ouvrage »	8 ème édition des rencontres des chorales le 20 juin 2008 .	1 200,00 €
6-Association Confluences	19ème édition de « Plaisir de lire » : animations littéraires en 2008/2009 dans 4 collèges	10 000 €
TOTAL		21 300 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65744, sous-fonction 311 du budget départemental.

Prix divers :

Demandeur	Projet	Subvention attribuée
CDDP 82 pour le compte de l'Inspection Académique.	Prix du livre collèges 82 année 2008/2009	1 500 €
TOTAL		1 500 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,